



PLAN LOCAL D'URBANISME

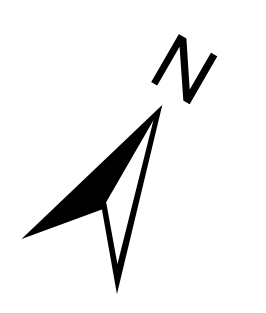
5

PLAN DE ZONAGE

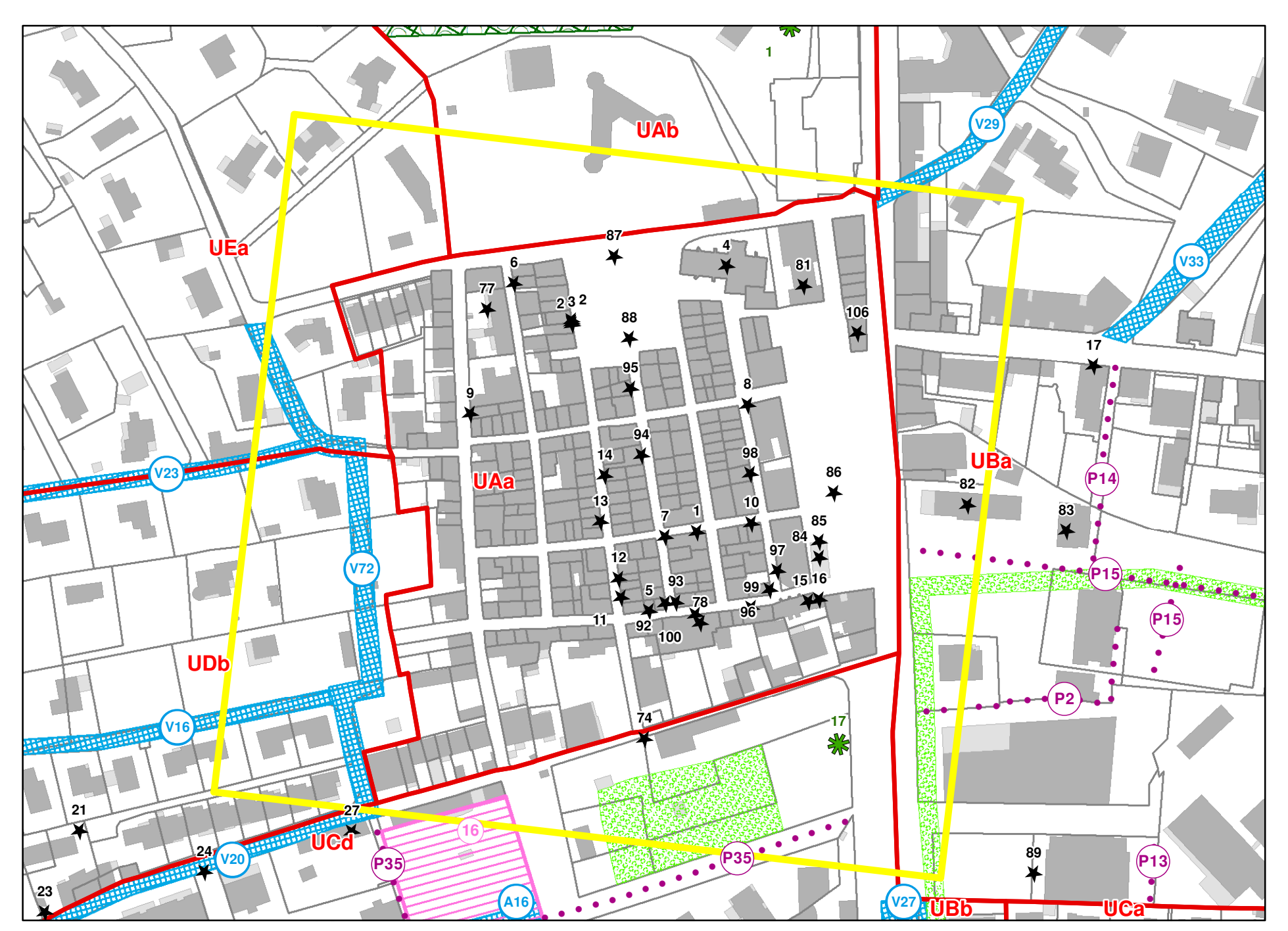

PLU approuvé le	3 octobre 2012
Modification n°1 approuvée le	24 avril 2014
Mise à jour n°1 approuvée le	18 décembre 2014
Révision Allégée n°1 approuvée le	19 juin 2015
Mise à jour n°2 approuvée le	25 octobre 2016
Modification n°2 approuvée le	28 septembre 2016
Modification n°3 approuvée le	02 mars 2019
Declaration de Projet n°1 approuvée le	06 décembre 2018
Mise à jour n°3 approuvée le	19 décembre 2018
Mise à jour n°4 approuvée le	17 mars 2020
Mise à jour n°5 approuvée le	06 juillet 2021
Declaration de projet n°2 approuvée le	29 septembre 2022
Modification simplifiée n°1 approuvée le	13 décembre 2022
Declaration de projet n°2 approuvée le	16 mars 2023

Cadastre 2022 : PCI Vecteur 8 - © DGFIP - 2022
Cartographie réalisée par le Service SIG de la CAPG - Echelle : 1:5 000ème

Signature#



- Zoom
- Élément du patrimoine identifié au sens de l'article L.123-1-57* et R*123-11 (CU)
- Élément du patrimoine paysager identifié au sens de l'article L.123-1-57* et R*123-11 (CU)
- Emplacement concernant les chemins piétons
- Servitude de voie
- Limites de zones
- Élément paysager à préserver
- Emplacement réservé concernant la voirie
- Emplacement réservé pour aménagement
- Espaces Boisés Classés
- Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Périmètre d'attente
- Périmètre de mixité sociale au titre de l'article L.123-1-5 II 4 du CU relatives à la mixité sociale
- Servitude urbaine au titre de l'article L.123-b du CU relatives au périmètre d'attente
- Zones non aedificandi
- Zones non aedificandi pour risque de grande amplitude Mouvement de Terrain
- Parcelles
- Bâti dur
- Bâti léger



Echelle : 1:2 000ème